

Intitulé de l'épreuve : Lettre administrative

Nombre de copies : 1

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Marianne  
Ambassade de France en  
Slovaquie  
Adresse  
Dossier suivi par xxx

Bratislava, le 5 décembre 2023

Objet : Dispositif des bourses scolaires et les aides au titre du handicap

Référence : votre lettre du 2 décembre 2023

Monsieur,

Par lettre citée en référence, vous m'avez informée que vous et votre épouse souhaitez inscrire vos enfants à l'École Française Internationale de Bratislava à la rentrée scolaire de septembre 2024.

Vous souhaitez d'une part, connaître les aides dont vos enfants sont susceptibles de bénéficier pour l'année scolaire à venir et les modalités de demande à respecter. D'autre part, vous évoquez dans votre lettre le handicap de votre fille aînée, Marianne qui se déplace en fauteuil roulant, et vous me

N°  
7..13

demandez quelles sont les possibilités d'aide financière et d'accompagnement pour faciliter sa quotidien au sein de l'école.

Tout d'abord, je vous informe que l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) peut accorder une aide à la scolarité aux enfants scolarisés dans l'Ecole Française Internationale de Bratislava. Cette aide permet de couvrir, sous conditions, tout ou partie des frais de scolarité.

J'attire votre attention sur un point important : cette aide est réservée aux enfants de nationalité française, vous pourrez donc en faire la demande seulement pour Marianne et Nathan.

Par ailleurs, cette bourse est attribuée sous conditions de ressources. Pour pouvoir en faire la demande, vos enfants doivent être <sup>scolarisés ou</sup> en cours d'inscription à l'Ecole Française Internationale de Bratislava.

Je vous prie de bien vouloir noter que notre section consulaire est le principal interlocuteur en matière de bourses scolaires et c'est auprès de nos services que votre dossier devra être retiré puis déposé dans les délais impartis de demande de bourse.

Par ailleurs, il existe une aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (bourse AESH), pour en faire la demande, vous devez tout d'abord vous inscrire auprès d'une Maison Départementale des personnes handicapées afin de faire <sup>part des</sup> <sup>en</sup> <sup>avec</sup> <sup>l'équipe</sup> <sup>pédagogique</sup> souhaits relatifs au parcours de formation de votre fille. La MDPH décidera des besoins et aménagements durant sa scolarité.

Vous pouvez en effet éventuellement bénéficier d'une aide à la prise en charge de l'accompagnant(e) de votre fille (AESH) puisque dans le réseau scolaire à l'étranger, cette personne est recrutée par la famille.

Enfin, notre service consulaire a la possibilité d'attribuer une Allocation Enfant Handicapé (AEH) à des familles, après l'étude de la demande par le Conseil consulaire. Votre fille doit néanmoins être titulaire d'une carte d'invalidité française attestant d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50%.

Notre section consulaire se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution du dossier de reconnaissance du handicap auprès des services français.

J'espère avoir répondu à vos questions et me tiens à votre disposition en cas de doute.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Laurent Dubois

La Cheffe de section  
consulaire

Signature

Nom

Lined writing area with horizontal ruling lines.